

Commune de Woluwe-Saint-Lambert

Division Stratégie et Mobilité

Avenue Gilbert Mullie Réunion d'habitants – 09 novembre 2016

Intervenants

Le bourgmestre, Olivier Maingain,
L'échevin des Travaux publics et de la Mobilité, Philippe Jaquemyns,
L'inspecteur principal – service Stratégie et Mobilité, Frédéric Denys,
Une dizaine d'habitants présents.

Présentation

Situation actuelle :

L'Avenue Gilbert Mullie est relativement étroite et les automobilistes ont pris l'habitude de se garer de chaque côté de la voirie une roue sur le trottoir pour faciliter le croisement des véhicules en chaussée. Cette situation est tolérée mais illégale et peut poser problème aux piétons et surtout aux personnes à mobilité réduite.

Proposition :

Les trottoirs étant assez larges, environ 2,40m, il est proposé de les rétrécir d'environ 50 cm de chaque côté de la rue ce qui ne diminuerait pas la sécurité des piétons mais permettrait d'élargir la voie carrossable et faciliterait ainsi le passage des véhicules.

D'un point de vue technique, le rétrécissement du trottoir, ne devrait pas poser de problème, la quasi-totalité des taques se trouvant à moins de 2 mètres de l'alignement. Réduire la largeur du trottoir présente également l'avantage de remonter de quelques centimètres la différence de niveau quasi inexistante aujourd'hui.

Les trottoirs de l'avenue étant en mauvais état, le collège propose un projet de réaménagement du profil de voirie avec 2 trottoirs de 2 mètres, 2 bandes de stationnement de 2 mètres et une partie carrossable de 4 mètres de large.

Le projet prévoit également la création d'oreilles de trottoirs à l'intersection avec l'avenue de la Nielle, rétrécissant le passage en voirie des piétons et empêchant le stationnement trop proche de voitures, rendant ainsi la traversée piétonne plus sécurisée.

Du côté de la rue Th. De Cuyper, on ne modifie pas les aménagements puisqu'ils sont récents, tout à fait adaptés à la situation et qu'on est déjà dans une zone 30 à cet endroit.

L'implantation d'une douzaine d'arbres en chaussée, disposés de façon à ne pas diminuer le nombre de places de stationnement, est également prévue dans le projet.

Un avis a été demandé aux pompiers afin de s'assurer de la giration de camions échelle dans le passage plus étroit au niveau des numéros 28-30 de la rue. Le SIAMU a rendu un avis positif, les camions de pompiers avec échelle peuvent passer sans souci à cet endroit.

REACTIONS

L'implantation des arbres est remise en question.

Les habitants se demandent s'il est opportun de prévoir des arbres dans une rue aussi verdurée surtout si cela a pour conséquence de diminuer les places de stationnement déjà en nombre insuffisant.

Le responsable de la Division Mobilité explique que la proposition d'implantation des arbres tient compte des places trop étroites entre deux garages. Les seules places supprimées sont en fait les places illégales par ce que situées à moins de 5 mètres d'un coin ou d'un passage pour piétons.

Les habitants évoquent **la mise en sens unique de la rue**, espérant ainsi éviter d'être ou de devenir une zone de transit en cas d'embouteillages aux heures des écoles, par exemple, venant du chemin des Deux Maisons ou de la rue Th. De Cuyper.

Certains craignent que la situation s'aggrave avec la construction du nouvel immeuble à appartements « Greenwood Village » situé au chemin des Deux Maisons.

Le bourgmestre explique que l'installation d'un sens unique est généralement à proscrire car il est démontré qu'il favorise la vitesse excessive des véhicules par excès de sentiment de sécurité. Le sens unique est donc synonyme de danger pour les habitants. Se pose également la question du sens dans lequel on l'envisagerait.

Les habitants sont d'accord de ne pas instaurer de sens unique mais demandent de calmer la vitesse dans la rue.

La proposition du bourgmestre est d'implanter un **trottoir traversant** du côté de l'avenue de la Nielle et de la place de la Sainte Famille avec oreilles de trottoir. L'aménagement du côté de la rue Th. De Cuyper qui est récent et déjà en zone 30, ne serait pas modifié.

L'avis des habitants est favorable à cette proposition.

La question du **déroulement du chantier** est posée. Le bourgmestre annonce que celui-ci devrait débuter durant l'été 2017 et il confirme la réfection des trottoirs ainsi que l'asphaltage de la voirie.

Il est abordé la question de **la qualité des dalles** qui seront utilisées pour la réfection des trottoirs.

Les dalles seront de qualité, de dimensions de 22/22 cm et d'épaisseur de 8 cm telles que mises en œuvre dans la plupart des voiries communales et régionales.

Les habitants se plaignent de ce que des **véhicules prennent à contresens la petite place** dans le sens de la descente. La signalisation sera adaptée en installant un signal D1 dans le sens de la descente, entre autres.

CONCLUSIONS

Le bourgmestre propose d'organiser une enquête auprès des habitants avec deux plans différents comprenant tous les deux un trottoir traversant mais l'un avec implantation d'arbres et l'autre sans. L'enquête sera effectuée avant la fin de l'année 2016.

Décision sera prise après analyse des résultats.